



# BUREAU PLENIER

**Lundi 2 octobre 2023 à Lyon et Cournon à 17h30**

---

**Président :** Pascal PARENT.

**Présents à Cournon :** Yves BEGON, Nicole CONSTANCIAS, Lilian JURY, Guy POITEVIN.

**Présent à Aurillac :** Roland LOUBEYRE.

**Présents à Lyon :** Denis ALLARD, Didier ANSELME, Dominique DRESCOT, Pierre LONGERE, Joël MALIN, Pascal PEZAIRE, Chrystelle RACLET, Jean-Marc SALZA, Daniel THINLOT.

**Assistent à Lyon :** Pierre BERTHAUD, Méline COQUET, Richard DEFAY, Sylvie DI IORIO.

**Excusé :** Raymond FOURNEL.

-&-&-&-&-&-&-&-&-&-

Le Président accueille pour leur premier Bureau Chrystelle RACLET et Pascal PEZAIRE et les installe officiellement.

## 1. Informations du Président et du Président Délégué.

### ✓ Point licences.

Le Président donne les informations au 1<sup>er</sup> octobre :

La LAuRAFoot est en progression de date à date de 6,21 %, ce qui représente 227 000 licences. Les licences Football Entreprise sont en négatifs, cette baisse est certainement due à l'arrêt du championnat Football Entreprise qui bascule en Football Loisir dans le district de Lyon et du Rhône. Futsal : non significatif.

Dirigeants, Dirigeants volontaires, Arbitres : en légère progression.

La LAuRAFoot se trouve sur le podium des Ligues en termes d'augmentation de licenciés.

Les Districts sont largement en positif sauf le District de Drôme-Ardèche avec seulement 250 licences de plus.

La palme revient au District de Savoie avec 12 % d'augmentation. Bravo à tous pour cette belle dynamique.

### ✓ Calendrier général de la saison 2024/2025

Le Président fait part de quelques informations concernant les premiers tours de la Coupe de France 2024 / 2025 :

|                       |                                |
|-----------------------|--------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> Tour  | 25 août 2024                   |
| 2 <sup>ème</sup> Tour | 1 <sup>er</sup> septembre 2024 |
| 3 <sup>ème</sup> Tour | 15 septembre 2024              |

### ✓ Match Espoirs France / Chypre à Grenoble le 17 octobre 2023 à 18h30 :

#### ▪ Remise des diplômes BEF/BMF de l'année précédente.

Pierre BERTHAUD et Richard DEFAY espèrent trouver un salon suffisamment grand dans le stade pour organiser une belle remise et accueillir les invités.

Ce salon devra si possible être équipé d'un téléviseur pour suivre le match de l'équipe de France A et le temps de location devra être rallongé pour permettre cette remise dans de bonnes conditions. Ils souhaiteraient qu'1 ou 2 personnes du staff de l'équipe de France Espoirs soient présentes, Thierry HENRY et/ou Jérémie JANOT. Le Président en fera la demande.

Cette réception peut aussi servir à resserrer les liens avec l'Académie de Grenoble. Sont également invités les IPR EPS, le Délégué Interministériel aux Jeux Olympiques, et Bruno FEUTRIER, Délégué Régional de la DRAJES.

▪ **Visite de la D.T.N. le 26 septembre 2023 - Pôles Espoirs-**

Philippe JOLY, nouveau Conseiller Technique National en charge du suivi des Pôles Espoirs Féminins, et Johan RADET pour le suivi des Pôles Espoirs Masculins, ont effectué cette première visite axée sur des aspects techniques et pédagogiques, l'enjeu étant de faire un premier bilan sur le début de saison.

Pierre BERTHAUD communiquera aux élus concernés les observations de la D.T.N. dès réception. Il regrette n'avoir pas été en capacité de répondre à la commande passée à nos 2 directeurs de pôles sur ce qu'ils envisageaient concernant la mutualisation au moment où notre pôle Féminin basculera sur la préformation. A travailler.

La deuxième visite effectuée par Franck CHAUSSIDIÈRE sera axée sur le cahier des charges et le financement des structures.

Pierre BERTHAUD souligne que pour le Pôle Espoir Masculin, dans la subvention fédérale, une ligne est apparue sur les critères d'efficacité (joueurs passés par le pôle et signant un contrat professionnel ou étant sélectionnés en équipes de France jeunes ou A). Cette ligne budgétaire devrait pouvoir se rapprocher des 30 000 € dans les années à venir.

✓ **Information agenda.**

Eu égard au planning du Président Philippe DIALLO, l'inauguration de notre nouvel espace d'assemblée, de réunion et de formation, aura lieu le jeudi 30 novembre au soir et non le vendredi 1<sup>er</sup> décembre comme prévu initialement.

Pascal PARENT évoque la possible organisation d'un événement le vendredi matin autour de Philippe DIALLO, celui-ci devant repartir à midi. Toute idée sera la bienvenue.

✓ **Jeux Olympiques.**

Le Président informe que la LAuRAFoot a acheté quelques places de catégories différentes, pour des matchs se déroulant à Lyon et Saint-Etienne.

Il rappelle la visioconférence prévue par la L.F.A.. Cette dernière est fixée au 7 novembre de 9h00 à 11h00.

✓ **Week-End des Bénévoles au CNF les 7/10 et 08/10/2023 (Lilian JURY).**

A ce-jour, le bénévole manquant a été remplacé directement par Lilian JURY en puisant dans les listes d'attente des Districts.

Programme :

Départ de Lyon : Abtisse HARIZA en charge de la délégation ex-rhônealpine.

Départ de Cournon : Hubert GROUILLER, en charge de la délégation ex-auvergnate.

Le budget reste identique à la saison dernière.

✓ **Match amical de l'équipe de France A à Lyon le 22 ou 23 mars 2024.**

Ce match est attribué à Lyon suite à l'appel à candidatures effectué par la F.F.F. du fait de l'indisponibilité du stade de France et sera support de la Journée Nationale des Bénévoles.

## 2. Compétitions – Championnats & Coupes.

Les Coupes de France Féminine et Masculine se sont jouées dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023.

- Coupe de France Féminine : Pierre LONGERE fait part du nombre élevé de forfaits dans cette Coupe (14 forfaits depuis le début), dont un ce samedi.
- Coupe de France Masculine : les 78 rencontres du 4<sup>ème</sup> tour se sont bien déroulées avec un public nombreux. Seuls 2 clubs ont eu des soucis avec la FMI, mais dus à une mauvaise manipulation. Tous les résultats étaient reçus à 20h00 dimanche.  
Le tirage au sort du 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France Féminine et du 5<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France Masculine prévus initialement le 3 octobre sont avancés au mardi 2 octobre au Crédit Agricole Loire Haute-Loire Saint-Étienne avec l'entrée des clubs de National 1. 80 équipes sont qualifiées pour arriver au 6<sup>ème</sup> tour.

Le tirage au sort de la Coupe LAuRAFoot aura lieu le 4 octobre 2023 et les rencontres auront lieu le 15 octobre 2023.

Le tirage au sort du 3<sup>ème</sup> tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole a eu lieu le 27 septembre et les rencontres se disputeront le 8 octobre 2023.

Le 1<sup>er</sup> tour de la Coupe Nationale Futsal aura lieu le 8 octobre 2023.

Championnats : Yves BEGON informe que les 2 matchs en retard sont reprogrammés :

- Samedi 28 octobre 2023 à 18h00 : R1 – AS Clermont Saint Jacques / FC Riom.
- Mercredi 1er novembre 2023 à 15h00 : R 3 – Poule I : Ol. Belleroche / S.C.O.L. (SC Ouest Lyonnais).

### Situation du club de Saint-Fons Futsal :

Le 1<sup>er</sup> match n'avait pu se dérouler suite à une erreur administrative de la Ligue. Le club a été rétabli depuis dans ses droits et le match sera reprogrammé.

Le 2<sup>ème</sup> match, le samedi qui suivait, n'a pu se jouer à FLAC Annecy suite au forfait paru sur le Site Internet de la LAuRAFoot.

Le Président souhaite que la Commission Régionales des Règlements prenne ce dossier en charge pour décision à prendre concernant ce deuxième match non joué (forfait ou toujours conséquence de l'erreur administrative de la ligue ?).

Yves BEGON souhaite rappeler les changements de titre suivants suite à des fusions-absorptions : (Cf. P.V. du Conseil de Ligue du 27 mai 2023)

- Ol. Saint Genis Laval (520061) devient Olympique Lyon Sud.
- F.C. Parlan Le Rouget (589801) devient Football En Chataigneraie et Pays de Rance.

Richard DEFAY informe que les noms de ces clubs ont bien été changés au niveau Ligue mais pour les niveaux District et Fédération cela n'a pas suivi. Le changement doit s'effectuer pour chacune des équipes de ces clubs.

### ✓ **Délégués de secteurs : point sur le retour des Districts.**

Un mail sera adressé rapidement aux Districts n'ayant pas retourné le document qui sera publié mi-octobre sur le Site Internet de la LAuRAFoot.

Ces délégués sont à la disposition des clubs lorsque les terrains sont impraticables.

## 3. Finances.

Daniel THINLOT évoque le point bas du mois d'octobre qui ne devrait pas présenter de problème de trésorerie même avec les premiers règlements versés aux districts.

Lilian JURY rappelle que le montant du relevé d'octobre s'élève à plus de 5,5 M € et la Ligue compte sur l'aide et l'efficacité des Présidents de District pour permettre le maximum de paiements dans les délais réglementaires.

#### 4. Point juridique.

##### ✓ Retour réunion Plénière de Discipline et Citoyenneté du 30 septembre 2023.

Méline COQUET fait part du nouveau format de cette réunion pour la partie disciplinaire, où les commissions d'appel des districts ont été invitées pour la première fois.

Les interventions étaient principalement axées sur :

- Les nouveautés réglementaires,
- Les constats faits en appel la saison dernière et les points à améliorer pour éviter à la commission régionale d'appel de casser trop de décisions ou de renvoyer les dossiers dans les districts (principalement dus à des défauts de procédure).

Ont également été conviées les commissions prévention des districts et trois interventions extérieures ont eu lieu :

- La LICRA en fin de matinée.
- France Victimes l'après-midi.
- Le CRESS l'après-midi.

Matthieu ROBERT, Chef de projet actions citoyennes et sociales à la LFA, et Pierre GUIBERT, Secrétaire Général de la LFA, étaient également présents.

Tous les Districts étaient représentés.

##### ✓ Statut Fédéral des Educateurs – article 12.3. a.

La Commission d'Appel a mis une décision en délibéré car elle souhaite connaître la position du Bureau Plénier sur l'interprétation de l'article cité en objet car la lecture pose problème.

L'éducateur pour lequel une demande de dérogation a été faite a permis à l'équipe seniors d'accéder au niveau R2 à compter de la saison 2023/2024.

L'éducateur, titulaire d'un CFF3, a plus d'un niveau de diplôme d'écart par rapport au diplôme exigé en R2, et ce dernier n'entre pas en formation pour la saison 2023-2024, raison pour laquelle la commission du Statut des Educateurs et Entraîneurs de Football n'a pas accordé la dérogation demandée (*article 12.3.a/c du statut fédéral*).

Dominique DRESCOT souligne qu'aucune dérogation n'est accordée concernant cet article et précise que la CRSEEF l'applique de la même manière que la Commission fédérale depuis plusieurs saisons.

Après un large débat entre tous, les membres du Bureau sont appelés se positionner sur la question suivante en choisissant l'une ou l'autre des deux options proposées :

**Lorsqu'une équipe monte de R3 en R2, l'éducateur titulaire d'un CFF3 qui a permis à l'équipe d'accéder, peut-il continuer à encadrer l'équipe tant qu'il en a la charge ?**

**Option 1** : non car plus d'un niveau de diplôme d'écart entre le BEF et le CFF3.

**Option 2** : oui car c'est l'obligation imposée par la Ligue en R3 qui entraîne cet écart entre les diplômes demandés en R3 (CFF3) et en R2 (BEF).

→ **Le Bureau Plénier opte pour l'option 1 à la majorité.**

### ✓ **AOP / AAC.**

Lilian JURY intervient sur les clubs qui utilisent des installations pour lesquelles les municipalités n'ont pas fourni d'Attestation d'Ouverture au Public (AOP). Dans ce cas, conformément à la circulaire 29 de la FFF, afin de pouvoir programmer des rencontres, une simple Autorisation Administrative de Capacité (AAC) peut être utilisée, avec une jauge de moins de 300 places assises en tribune et/ou des spectateurs en pourtour de terrain.

La circulaire 29 va être revue et corrigée en ce sens, en accord avec la commission sécurité de la FFF et transformée en directive.

Dans l'attente de la directive, le Bureau Plénier décide à l'unanimité que sans AOP, une AAC permet la programmation de compétitions, avec une jauge de spectateurs comprenant les places assises en tribune et les places debout en pourtour de terrain, sous réserve que l'installation soit classée ERP de type PA, que le nombre de places en tribune soit inférieur à 300 et d'un document attestant le passage de la commission de sécurité.

## 5. Questions ou points divers.

### ✓ **Création de la Commission Emploi-Formation : Joël MALIN & Denis ALLARD.**

L'IFF a informé la LAuRAFoot qu'elle était la seule Ligue à ne pas avoir de Commission Emploi-Formation.

Denis ALLARD confirme que la présidence de cette commission serait confiée à Joël MALIN mais fait part de la nécessité de la compléter avec d'autres personnes compétentes dans ce domaine.

Un site créé par l'IFF apportera toute la communication nécessaire aux clubs et Districts.

Pierre BERTHAUD rappelle que dans le schéma régional présenté et validé en Bureau Plénier le 17/05/2021 cette action y était bien intégrée.

### → **Le Bureau Plénier autorise la création de cette commission ainsi composée :**

- Joël MALIN, Président,
- Denis ALLARD,
- Didier ANSELME,
- 1 personne ressource par District,
- 1 salarié en accompagnement.

Il conviendra de voir le positionnement de cette commission par rapport au COPIL de l'IR2F.

### ✓ **Didier ANSELME : processus, les critères et la méthodologie pour effectuer les demandes de Section d'Excellence Sportive.**

Suite à la commission restreinte du Foot en Milieu Scolaire, Didier ANSELME fait part de progrès à faire sur 2 axes :

**1/** en interne : il rappelle le cahier des charges présenté en 2021 par Sylvain RICHARD au Collège des Présidents de District, dans lequel le club, adossé à la section d'excellence sportive doit remplir un certain nombre de critères :

- Jouer au niveau national ou en R1,
- Les équipes de jeunes des clubs doivent jouer en national ou en R1,
- Le club doit être labellisé.

**Tableau récapitulatif des critères de détermination des structures potentiellement éligibles pour prétendre à une Section d'Excellence Sportive (L'ensemble des critères doivent être respecté pour être éligible)**

**Validation LAuRAFoot le 6 mars 2021 (Collège des Présidents de Districts)**



| Critères                                  | MASCULINE   | FEMININE  | FUTSAL  |
|---|---|---|---|
| Niveau de pratique Séniors                | Ligue 1 – Ligue 2 - Nationale – N2 – N3<br>(* ) Régional 1 sous condition (cf ci-dessous)   | D1F – D2F<br>(* ) R1F sous conditions                                       | D1 Futsal – D2 Futsal                                   |
| Niveau de pratique Jeunes                 | U14/U15R1 + 2 équipes parmi U16R1 – U17Nat – U18R1 – U19Nat<br>(* ) Club Séniors R1, obligation d'avoir U14/U15R1 + 3 équipes parmi U16R1 – U17Nat – U18R1 – U19Nat | U18FR1 ou U19FNat<br>(* ) Club Séniors R1F, obligation d'avoir des U19F Nat |   |
| Nombre de licencié(e)s                    | Aucun critère   | Min 15 licenciées U14F/U15F   | Min 15 U14/U15 Fut & 15 U16/U17/U18 Fut                 |
| Niveau de Label                           | Niveau « Excellence » ou « Elite » obtenu au minimum la saison précédente   | Niveau « Or » obtenu au minimum la saison précédente                        | Niveau « Elite » obtenu au minimum la saison précédente |
| Dérogations (validation C.R.F.S.U)        | 2 ans si perte d'un des critères<br>Possibilité de S.E.S géré par instance si cela répond à un besoin en lien avec le projet Régional                               |   |   |
| Maillage du territoire (Objectif à terme) | <u>Objectif : 1 S.E.S minimum par département</u>   | <u>Objectif : 2 à 3 S.E.S par Académie</u>                                  | <u>Objectif : 1 S.E.S par Académie</u>                  |

L'ordre du jour de cette réunion portait uniquement sur une dérogation à accorder au club de Moulins Yzeure Foot adossé à la section d'excellence sportive car des équipes de jeunes ne jouent qu'en R2. Lors du vote il informe qu'il n'a pas souhaité déroger et si les critères sont trop élevés il invite la commission à revoir sa copie.

Si ces critères restent les mêmes, il estime inutile d'envoyer des convocations pour demander une dérogation.

**2/ Il faut retravailler avec l'UNSS car leur vision est différente de celle de la Ligue.**

Pierre BERTHAUD indique que le cahier des charges est valable mais qu'il y avait une volonté forte de la part du chef d'établissement du lycée Jean Monnet à Moulins de vouloir obtenir cette reconnaissance. Doit-on encourager un établissement et un club en reconstruction ou doit-on se référer au barème ?

Pierre BERTHAUD souhaite que le Bureau Plénier se prononce sur cette dérogation pour la section excellence sportive Moulins Yzeure Foot en informant que l'avis de la CRFSU restreinte réunie le 26 septembre est défavorable.

**→ Le Bureau Plénier décide de ne pas accorder la dérogation (qui sera revue dans un an selon évolution) et demande de bien distinguer le Label de l'attribution ou du maintien d'une section d'excellence sportive.**

✓ **Permanences sportives le week-end.**

Pour faire suite à l'étude réalisée la saison dernière, un projet sera présenté à un prochain BP ou CL dans le but d'organiser un turn-over entre les membres du Conseil de Ligue, afin d'assurer la permanence sportive du week-end, notamment lors de l'arrivée du mauvais temps, tout en s'appuyant aussi sur 1 cadre dirigeant de la LAuRAFoot.

Ceci afin d'éviter que ce soit toujours les mêmes qui soient « de corvée ».

✓ **Coupe de France Féminine.**

Le Président fait remarquer que le texte paru dans le P.V. des Coupes du 25 septembre dernier, n'a pas été modifié alors que c'est le texte ci-dessous qui doit être pris en considération :

## **Article 8.2 du Règlement Régional de la Coupe de France Féminine**

**3)** Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième se situe dans la même division ou dans la division immédiatement inférieure ou supérieure à celle de son adversaire et qu'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.

**4)** En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés ou des deux clubs, le club exempt au tour précédent doit être systématiquement considéré comme ayant reçu au tour précédent.

Les Règlements Généraux de la Ligue seront prochainement mis à jour prenant en compte les modifications effectuées lors du Bureau Plénier du 11 septembre 2023.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 20h50.

Le Président,

Pascal PARENT

Le Secrétaire Général,

Pierre LONGERE